

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR

1) Débat d'orientations budgétaires 2018

Mme Roblot

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit que le Maire présente à son organe délibérant au cours des deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec l'obligation d'organiser un débat.

A l'appui du rapport, Il convient de voter une délibération actant du débat sur le DOB 2018.

RAPPORT

Une étape obligatoire du cycle budgétaire :

Les dispositions de l'article L2312.1 du CGCT rendent obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire. Le conseil municipal doit acter la tenue de ce débat et la présentation du rapport.

Le contexte national :

La réduction de la dette et du déficit public de l'Etat et la croissance du Produit Intérieur Brut restent des objectifs phares du gouvernement. Les hypothèses macroéconomiques retenues sont les suivantes :

- Hausse du PIB : 1.7 %
- Inflation : 1.1%
- Dette publique : 96.8 % du PIB

Le gouvernement appelle ainsi les collectivités locales à baisser leurs dépenses de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. L'objectif d'évolution de la dépense locale est fixé à 1.2%. Dans cet objectif l'Etat entend conclure « un pacte de confiance avec 319 collectivités (régions, départements, communautés d'agglomérations de plus de 150 000 habitants, communes de plus de 50 000 habitants) pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement. Si les plus petites communes ne sont pas concernées à l'heure actuelle par ce pacte, les communes de plus de 10 000 habitants sont d'ores et déjà tenues d'appliquer une règle d'or afin que leurs capacités d'endettement ne dépassent pas 12 ans et reviennent idéalement dans une fourchette de 5 à 6 ans. A défaut le Préfet pourrait saisir la chambre régionale des comptes. Il convient donc d'être prudent pour l'avenir dans la perspective d'une éventuelle généralisation de cette mesure.

Dans le domaine de la fiscalité locale, la réforme de la taxe d'habitation est engagée à partir de 2018 et jusqu'en 2020 pour dispenser progressivement 80% des contribuables locaux du paiement de cette taxe . Pour 2018, cette baisse de recettes fiscale sera compensée sur la base des taux 2017.

La situation financière de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton :

LE FONCTIONNEMENT :

- Les recettes de fonctionnement :

En 2017 les recettes réelles de fonctionnement ont connu une hausse de 2.75 % (+265 831 €), liée à une hausse sensible d'une part des recettes de fiscalité essentiellement indirecte (dont la taxe sur les surfaces commerciales), et d'autre part des dotations de l'état.

Les produits de la fiscalité directe se sont élevés à 4 267 581 € (4 200 475 € en 2016).

En 2018, sera proposée une baisse des taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Le pourcentage exact de diminution sera donné lors du vote du BP 2018. En parallèle, la réforme de la taxe d'habitation devrait concerner 80 % de nos administrés qui verront leur taxe diminuer d'un tiers en fin d'année. Concernant la revalorisation des bases, celle-ci sera dorénavant indexée sur l'inflation. Elle devrait donc être de l'ordre de 1%. (0.4% en 2017)

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'intercommunalité adopte en 2018 le régime de fiscalité professionnelle unifiée. La commune ne percevra donc plus les recettes de fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, TASCUM). *En contrepartie, l'INSE versera mensuellement à la commune une allocation de compensation dont le montant global annuel définitif devrait s'élever à 1 342 000 €. Ce montant sera figé pour les années à venir (hormis en cas de transferts ultérieurs).*

On constate également que la taxe additionnelle aux droits de mutations évolue de manière notable traduisant une année dynamique pour le marché immobilier liée essentiellement au maintien très bas des taux des prêts, et à l'élargissement du prêt à taux zéro pour l'acquisition du bâti ancien. (182 932 € en 2017- 132 000 € en 2016). *Les prévisions pour 2018 seront toutefois prudentes, dans l'attente d'une confirmation de cette tendance.*

Les dotations de l'Etat :

La dotation globale de fonctionnement a été bonifiée en raison de la création de la commune nouvelle. La dotation de solidarité rurale a également été enregistrée en hausse (+ 148 320 €).

Comparaison dotations 2016/2017 :

	2016			2017
	VSA	Francheville	Total	VDAI
DGF	1 245 061,00	214 789,00	1 459 850,00	1 550 515,00
DSR	266 849,00	55 758,00	322 607,00	380 262,00
Total	1 511 910,00	270 547,00	1 782 457,00	1 930 777,00

Pour 2018, la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton dispose de la garantie du maintien de la DGF comprenant le bonus de 5% acquis lors de sa création.

A noter que la dotation d'Etat pour les titres sécurisés a été réévaluée : elle est portée à 8 580 € pour l'année 2018 (5 030 € en 2017).

Les produits des services et revenus des immeubles :

Ces recettes sont en légère augmentation. Elles n'appellent pas de remarque particulière.

Les tarifs 2018 ont été votés lors du dernier conseil municipal, avec peu d'évolution dans l'ensemble. Quant aux revenus des immeubles la prévision restera calquée sur 2017.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont en baisse de 0.6% par rapport à 2016.

L'objectif pour 2018 reste identique à celui de 2017, à savoir poursuivre la maîtrise de ces charges, sachant toutefois que la plupart d'entre elles deviennent incompressibles pour

assurer un service de qualité. Nous noterons cependant que le transfert des équipements sportifs couverts induira une baisse des charges de fourniture d'énergie et d'entretien des bâtiments qui sera développée dans la présentation du budget primitif 2018.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel ont connu une hausse de 1.34%, essentiellement due à la hausse de la cotisation patronale retraite, à la revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 et des grilles indiciaires de l'ensemble des catégories A,B et C. Actuellement la commune compte 95 personnels titulaires et stagiaires, 41 contractuels et 9 contrats aidés. Ces contrats sont appelés à s'éteindre dans leur forme actuelle. Un nouveau dispositif, le « Parcours emploi compétences » est institué. Ce sont les préfets qui auront en charge de gérer une enveloppe globale pour leur département. Les prises en charge pourront varier de 30 à 60 % du smic brut. Un accent particulier devra être mis sur la formation du salarié. Nous attendons les circulaires d'application pour avoir de plus amples informations, et connaître les modalités et conditions de recrutement de ces agents. Un point sera fait ultérieurement.

Quoi qu'il en soit, en 2018 la commune continuera de rester attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ de la collectivité fera l'objet d'une analyse afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, transformation du poste pour s'adapter à l'évolution des missions, suppression).

Autres charges de gestion courante :

Le poste principal concerne les subventions aux associations : Alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations, et particulièrement dans le domaine social.

Le montant des subventions aux associations représente 348 755 € en 2017.

L'INVESTISSEMENT :

La commune a contracté deux emprunts en 2017, l'un de 600 000 € et l'autre de 206 000 € affecté à l'extension du gymnase De Vlaminck. Celui-ci a donc été transféré avec l'équipement à l'INSE.

En 2017, Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 1 055 262 €, soit un désendettement de 455 262 €. L'encours de la dette s'élève ainsi au 1^{er} janvier à 8 703 595 € ; En 2018, la part amortie sera de 1 039 845 €.

Les principales opérations réalisées à Verneuil d'Avre et d'Iton en 2017 ont été les suivantes :

- Construction salle des fêtes Francheville
- Réfection toitures terrasse
- Extension gymnase De Vlaminck et acquisition de matériels
 - 2^e tranche éclairage tennis couverts
- Création terrain multisports

- Extension centre social Malraux
- Mise hors d'eau sacristie Notre-Dame
- Traitement sanitaire tour grise

- Début de chantier aménagement du parking de la gare
- Aire de co-voiturage
- Parkings Foch, Bret, Centre de tri
- Travaux de sécurité voirie Verneuil et Francheville (passages surélevés, arrêt de bus gendarmerie, RD 840)

- Aménagement toilettes publiques

Les principales opérations prévues en 2018 :

- Fin des travaux d'extension du centre social Malraux
- Fin des travaux d'aménagement du parking de la gare et sécurisation du site (caméras)
- Première tranche de travaux de couverture église Notre-Dame (sous réserve de subventionnement par le Département)
- Fin des travaux du terrain multisports
- Pistes cyclables moulin aux malades et chemin des poissonniers
- Travaux de rénovation énergétique école Croix Saint-Pierre et école De Vlaminck
- 1^{ère} tranche aménagement de la place de la Madeleine

- Mise en conformité accessibilité PMR bâtiments communaux (1^{ère} et 2^e tranche)

Ces investissements ont d'ores et déjà fait l'objet de notifications de subventions, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

Sont également programmés :

- Travaux de voirie divers (Verneuil et Francheville : voirie du bourg, allée de l'église)
- Poursuite de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de téléphonie en partenariat avec le SIEGE
- Travaux de bâtiment (boulangerie Francheville)
- Travaux de rénovation Ecole modeste Leroy
- Etude pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire site Condorcet Mérimée

Conclusion :

En 2018, la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton

- poursuivra l'harmonisation des pratiques respectives des communes historiques de Verneuil-sur-Avre et de Francheville, et s'attachera à adapter l'organisation des services en cohérence avec cette harmonisation. L'accueil de proximité sera toutefois préservé dans le souci de conserver son identité à chaque commune historique.
- maintiendra son attention à la maîtrise de sa masse salariale tout en s'assurant les moyens humains nécessaires à assurer un service public qui soit toujours de qualité.
- et plus généralement s'attachera à poursuivre la maîtrise des dépenses à caractère général dans un souci permanent de maintenir un autofinancement suffisant pour permettre l'investissement local.
- initiera la baisse progressive de sa fiscalité locale (TFPB, TFPNB)

Par ailleurs, la commune

- Poursuivra ses actions en faveur de l'attractivité de son territoire, de la redynamisation de son centre-ville (OPAH, partenariat Ville/Département/CCI pour le commerce) et de la qualité de vie des vernoliens (entretien de la voirie).

- Maintiendra son soutien au tissu associatif local.

- Poursuivra sa politique d'investissement en faveur de son patrimoine, de manière raisonnée, en priorisant la réalisation d'opérations cofinancées par nos partenaires institutionnels.

DEBAT :

M. le Maire prend la parole pour confirmer que son objectif est de baisser la taxe foncière. Sur l'avis d'imposition, le contribuable ne voit que la somme à payer mais en réalité il y a un lissage des taux opéré depuis la fusion des communes de l'Interco Normandie Sud Eure ; de ce fait, les bases vont subir une hausse de 1 % mais on va diminuer le taux communal de la taxe foncière pour limiter les augmentations d'impôts.

Mme Depresle rappelle que la diminution des dépenses de fonctionnement est effective pour la 4^{ème} année consécutive et dénote une gestion rigoureuse.

M. le Maire confirme qu'il y a du positif mais attention on est passé du rouge à l'orange au niveau du désendettement, confirmé lors de son entretien avec M. le sous-Préfet et nous avons toujours des problèmes de trésorerie.

Mme Choisselet souhaite connaître la somme que représente la hausse de 1,34 % dans les charges du personnel.

Mme Roblot répond que cela correspond à environ 50 000 €.

Mme Depresle précise qu'il y a bien eu une augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2017.

M. Miguet note que 80 % des contribuables locaux seront dispensés progressivement de la taxe d'habitation à partir de 2018 jusqu'en 2020. Qui sont ces contribuables ?

Mme Roblot répond que ce sont les tranches d'imposition qui détermineront cette exonération.

2) Demande de subvention DETR pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la rue Croix St Pierre

M. Bensalah

Pour ce dossier, une délibération de principe a été votée le 10 avril 2017 pour solliciter L'Etat et la Région.

En date du 30 novembre 2017, le Président de la Région, Hervé Morin nous a répondu favorablement et a accordé une subvention de 57 734 €.

Aujourd'hui, ayant réceptionné les devis correspondants, nous pouvons compléter notre demande DETR (dotation d'Etat des Territoires ruraux) par un plan de financement précis comme suit :

TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE

DEPENSES

	€ HT	€ TTC
Maîtrise d'œuvre	14 383,67	17 260,40
Contrôle technique / SPS	2 876,73	3 452,08
Travaux	143 836,70	172 604,04
Montant TOTAL	161 097,10	193 316,52

RECETTES

DETR 40% sur le total HT	64 438,84
REGION 40% des travaux	57 534,00
Autofinancement	71 343,68
Montant TOTAL TTC	193 316,52

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

- solliciter la DETR au vu du plan de financement établi,
- autoriser la réalisation de l'opération et la signature de toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3) Achat terrain « Gué à l'Ane »

M. Grudé

Il nous est proposé d'acquérir une nouvelle parcelle sur le terrain du « Gué à l'Ane », cadastrée B n° 134, d'une contenance de 851 m2, appartenant à M. André RIFFET.

Le prix d'acquisition fixé est de 3 euros le m2, soit un total de 2 553 €.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser l'acquisition et la signature de l'acte notarié correspondant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4) Dénomination

M. Rivemale

Suite à l'extension d'activités dans le secteur de l'ancien garage Volvo, longeant la RN 12, et dans le but de faciliter sa localisation, il est proposé de dénommer ce secteur « zone d'activités Château Thierry ».

Accord unanime du Conseil Municipal.

5) Autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget Mme Roblot

Il convient d'autoriser une nouvelle dépense d'investissement avant le vote du budget comme le prévoit l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Il est donc proposé d'ouvrir les crédits suivants :

Article 2184 : Acquisition standard téléphonique MJC : 3 000 € TTC.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6) Convention avec l'INSE pour l'attribution d'un fonds de concours

Travaux rue Porte de Bourth- régularisation

M. Grudé

Une délibération en date du 6 septembre 2017 prévoyait l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux rue Porte de Bourth. L'INSE vient de nous faire part d'une erreur de chiffrage qu'il convient de régulariser.

Les travaux sont identiques, ils concernent des travaux neufs de voirie rue Porte de Bourth et d'agrandissement d'îlot avec bordure chasse-roue.

Le coût de l'opération s'élève à 2 810,60 € HT soit 3 372.72 € TTC. Le fonds de concours correspondant à 49 % du montant HT sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation des justificatifs de l'INSE, soit la somme de 1 377,19 € (au lieu de 988.43 €).

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention correspondante, annulant et remplaçant la précédente.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7) Convention financière de partenariat avec la Maison de l'Europe

M. Husson

La Maison de l'Europe de l'Eure sise à Evreux est le Centre d'Information Europe Direct de Normandie le plus proche de Verneuil d'Avre et d'Iton ; elle est habilitée par la Commission Européenne pour intervenir et développer des actions spécifiques sur le territoire de Verneuil d'Avre et d'Iton.

La Maison de l'Europe s'engage à promouvoir la citoyenneté européenne par la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation à l'existence de l'Europe, notamment auprès des collégiens et de la Maison des Jeunes. L'objectif est d'apporter l'information de façon ludique et de les sensibiliser différemment sur leur citoyenneté européenne.

Autre action : la sensibilisation au service volontaire européen qui est un dispositif Erasmus offrant une expérience de mobilité prise en charge par l'Union Européenne. A la mobilité européenne s'ajoute une expérience de volontariat qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences et de s'engager.

La Maison de l'Europe s'engage à soutenir la Municipalité et ses services dans le cadre d'une manifestation autour de l'Europe (projection d'un film, exposition, quiz au collège).

Pour la mise en place de ces actions, la Maison de l'Europe nous propose une convention financière de partenariat avec une participation de 2000 €.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8) Information : Organisation « d'un parcours du cœur »

Dr Dahan et M. Rey

Le samedi 14 avril prochain de 14h à 17h30 la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton va organiser son premier parcours du coeur.

Cette manifestation qui s'inscrit au niveau national est patronnée par la société française de cardiologie avec les ministères des sports, de la santé, des affaires sociales et de l'éducation nationale.

Elle consiste à sensibiliser le grand public sur les bienfaits de l'activité physique, en dehors de l'aspect compétitif, pour lutter contre les maladies cardiovasculaires, métaboliques, ostéo-articulaires, certains cancers, le stress, et les maladies neuro-dégénératives.

N'oublions pas que les seules maladies cardiovasculaires sont responsables de 147 000 décès par an.

C'est aux côtés de 830 villes en France que Verneuil va essayer de faire bouger un peu plus nos concitoyens de tous âges.

Avec l'aide des associations sportives une petite course à pieds, une marche et une balade à vélo seront organisées.

Un stand sur le parvis de la salle des fêtes présentera les gestes qui sauvent, le défibrillateur, la prise de tension artérielle, la prévention des maladies cardiovasculaires en collaboration avec les sapeurs- pompiers et la croix rouge.

Je compte sur vous tous pour promouvoir cette manifestation qui j'espère montrera en puissance les prochaines années et surtout sur votre participation personnelle à ces activités physiques. Je tiens à préciser que ce genre d'épreuve n'a rien de compétitif et est accessible à toutes et à tous.